

BAREAU (Louis-Joseph), Commissaire de District de 1^e classe, vétéran colonial (Andenne, 6.11.1876 - Forest-Bruxelles, 25.10.1947). Fils de Louis-Joseph et de Bruyer, Anne-Marie; époux de Vanderpelen, Hélène-Dorothee-Philomène.

Ses études moyennes achevées et complétées par quelques études de comptabilité, Bareau était entré au service de l'Enregistrement en qualité de commis à la recette de Laroche. Il y fut en fonctions durant quatre ans et demi, puis, après un stage au Département des Finances et des Affaires étrangères, entra au service de l'E.I.C., pour un terme de trois ans, en qualité de commis de 2^e classe.

S'étant embarqué à Anvers, le 6 octobre 1897, il arrive à Boma le 30 et se voit désigné pour la zone uélienne des Makwa. Il quitte Boma le 4 novembre 1897 et se trouve adjoint au chef de poste de Niangara le 5 février 1898. Le 11 octobre suivant, il est envoyé aux Amadis où il commande intérimairement le poste durant cinq mois, pour rester ensuite adjoint au chef de poste titulaire pendant un an. Nommé commis de 1^e classe le 1^{er} novembre 1898, il reste aux Amadis jusqu'en mars 1899, date à laquelle il est chargé du poste de Surongo. Il y achève la troisième année de son engagement, mais, au lieu de rentrer en Europe, voit prolonger la durée initiale de cet engagement, est nommé sous-intendant de 3^e classe le 1^{er} octobre 1899, promu à la première classe de son grade le 5 mars 1902 et ne quitte l'Uele, auquel il est déjà des plus profondément attaché, que le 10 mai 1904, pour s'embarquer à Boma le 5 juillet suivant et rentrer en Belgique le 24 du même mois. Il a, en 1902, pris part à l'expédition menée contre le sultan révolté ZUNET.

Il repartira d'ici le 9 février 1905, engagé encore une fois pour trois ans, en qualité cette fois d'agent d'administration de 2^e classe et, arrivé au Congo, sera renvoyé au District de l'Uele et attaché à la Zone de l'Uere-Bili. Il y est aussitôt nommé à la 1^e classe de son grade, mais pour passer aussitôt au cadre territorial en qualité de chef de secteur de 1^e classe. Il quitte son territoire de façon à s'embarquer à Boma le 25 mai 1909 et rentrer au Pays.

Il est, durant son séjour en Belgique, nommé chef de zone de 2^e classe (10 octobre 1909) et se rembarque, en cette qualité, le 24 mars 1910, pour arriver à Boma le 13 avril et être à nouveau attaché au District de l'Uele. Il y prend le commandement de la zone de la Gurba-Dungu, le 8 août 1911. Nommé adjoint supérieur le 21 novembre 1911, il sera désigné, le 20 août 1913 pour remplir provisoirement les fonctions de commissaire de District dans le Haut-Uele. Le 19 février 1914, il est nommé commissaire de District de 2^e classe. En août suivant, le Congo belge est entraîné, bien malgré lui, dans la première guerre mondiale et le ministre des Colonies réfugié à Sainte-Adresse a invité tous les fonctionnaires coloniaux à se considérer comme mobilisés sur place et dans leurs fonctions administratives respectives. Bareau qui s'est déjà fait une accoutumance des séjours prolongés, obtient des prolongations successives d'un an, de dix mois, puis enfin d'une durée qui sera fixée ultérieurement. Il ne quittera le territoire de la Colonie, par *s/s Albertville*, que le 26 avril 1920. Il a été entre-temps nommé commissaire de District de 1^e classe, le 1^{er} juillet 1916.

A l'expiration statutaire de son congé, soit le 26 octobre 1920, Bareau voit ce congé prolongé pour raisons de service avec jouissance de son traitement. Mais, dès le 18 janvier 1921, il rembarque à Anvers sur l'*Albertville* pour arriver à Boma le 6 février suivant. Attaché à la Province Orientale il y est désigné le 1^{er} juin suivant, à la disposition du Gouverneur de la Province de l'Equateur pour reprendre le commandement du District des Bangala. Il s'y distinguera très particulièrement par l'aménagement de son chef-lieu, l'entreprise des premières pistes « automobiles » du Dis-

trict, les encouragements qu'il sait accorder à bon escient aux planteurs et industriels établis dans les territoires soumis à son autorité et la collaboration qu'il en obtient aux entreprises sociales de l'administration, notamment. Il ne s'y distinguera pas moins par l'habileté avec laquelle il accroîtra le rendement de son personnel, mais se verra reprocher par les moins bons de ses collaborateurs de ne pas les avoir assez éclairés, surveillés et, parfois, retenus. Juge de District des Bangala et juge

auxiliaire du Tribunal de 1^e instance de Coquilhatville, il entretint toujours les meilleures relations avec les magistrats de carrière en fonctions dans le ressort.

Bareau était passé, comme à peu près tout le personnel de la Colonie, au moment voulu, sous le régime du statut amélioré qui fixait à 18 ans le terme autorisé des carrières congolaises. Il n'eut garde de ne point demander et obtint le 25 avril 1922, l'autorisation de continuer ses services à la Colonie à l'expiration du terme statutaire, mais seulement pour la durée de la période de service en cours... sauf prorogation consentie par le Gouverneur général. En fait, il ne rentra en congé qu'en juin 1927, par le *s/s Albertville*, pour arriver à Anvers le 2 juillet suivant.

Une fois encore, le congé de Bareau fut prolongé pour raisons de service du 25 novembre 1927 au 18 février 1928. Il rembarque alors à Anvers, autorisé à continuer ses services pour une période ininterrompue de deux ans, sauf prolongation consentie par le Gouverneur général. A Boma, le Gouverneur général remet Bareau à la disposition du Gouverneur de l'Equateur et celui-ci le renvoie à Lisala où il reprend, le 5 avril, l'administration du District des Bangala. Il y reçoit, en août, la visite des Souverains belges, y épouse, en décembre, une infirmière des plus distinguée, d'esprit éminemment social et que, concurremment avec lui, adoptera un jeune garçon mulâtre qui portera le prénom de son père adoptif. Bareau poursuit son œuvre d'équipement routier du District jusqu'en septembre 1931. Il s'embarque à Boma sur le *Thysville*, le 18 de ce mois et voit mettre fin à sa longue et productive carrière par un A.R. du 30 octobre 1931.

Mais Bareau n'est pas de ces serviteurs de l'Etat qui se résignent à jouir dans l'inaction d'une pension de retraite si méritée soit-elle. Et nous le voyons bientôt membre des plus actifs du Cercle africain, secrétaire général des Vétérans coloniaux et administrateur-directeur de l'œuvre de solidarité si opportunément instituée et si généreusement gérée que fut, singulièrement pendant la seconde guerre mondiale, et que persiste à être l'*Entraide coloniale*.

Bareau s'éteignit à Forest (Bruxelles), non loin du Parc Duden dont les arborescences lui rappelaient quelque peu la sylve équatoriale, vers l'approche de l'hiver, en 1947. Il était à sa mort commandeur de l'Ordre royal du Lion, officier des Ordres de Léopold et de la Couronne et de l'Ordre du Nichan Iftikhar, porteur de l'Etoile de Service en or à dix raies d'or, de la médaille commémorative du Congo, de la médaille coloniale 1914-1918, et de la médaille de la Victoire.

20 juin 1956.

J.-M. Jadot (†)

Références : 1. *Bull. des Vét. col.*, Brux., avril 1946, 4-5 ; 2. *Rev. col. belge*, Brux., 15 nov. 1947, 693.